

Mécanicien automobile - Contrat en alternance

Financement

Formation professionnelle continue
Non conventionnée / sans dispositif

Organisme responsable et contact

AFPA ENTREPRISES
-
MC_PSR_NOUVELLE_AQUITAINE@AFPA.FR

Accès à la formation

Publics visés :

Demandeur d'emploi
Jeune de moins de 26 ans
Personne handicapée
Salarié(e)
Actif(ve) non salarié(e)

Sélection :

Dossier
Entretien

Niveau d'entrée requis :

Niveau illettrisme, analphabétisme
(Niveau 1 européen)

Conditions d'accès :

Non renseigné

Prérequis pédagogiques :

Entretien préalable

Contrat de professionnalisation possible ?

Oui

Objectif de la formation

Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobilesRéparer les systèmes de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobilesRéparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmes périphériquesRéparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires

Contenu et modalités d'organisation

Module préparatoire : acteur autonome de mon alternanceSéquence d'intégration au métier de mécanicien automobilePrendre en charge un véhicule léger dans le cadre de l'entretien périodiqueModule 1. - Effectuer l'entretien périodique, remplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobilesRemettre en état les assemblages mécaniques endommagés des véhicules automobilesRéaliser une intervention sur un véhicule électrique et hybrideEffectuer l'entretien périodique des véhicules automobilesRemplacer les pneus et les éléments du système de freinage des véhicules automobilesModule 2. Intervenir sur un circuit de climatisation automobile :Intervenir sur un circuit de climatisation automobileModule 3. Remplacer les éléments de liaison au sol, de direction et de transmission des véhicules automobiles :Remplacer et régler les éléments de direction et de liaison au sol des véhicules automobilesRemplacer les embrayages et les transmissions des véhicules automobilesModule 4. Réparer le moteur thermique des véhicules automobiles et ses systèmesEffectuer les opérations de contrôle, de réparations des sytèmes périphériques du moteur thermique des véhicules automobilesEffectuer les opérations de réparations du moteur thermique et de la distribution des véhicules automobilesModule 5. Réparer les équipements électriques de confort et de sécurité des véhicules automobiles et poser des accessoires : Effectuer la pose, le raccordement et la mise en service d'accessoires des véhicules automobilesRéparer les systèmes des ouvrants, de retenue et de protection des occupants et les systèmes avancés d'aide à la conduite des véhicules automobilesRéparer les systèmes de visibilité, de signalisation, d'information et de conditionnement d'air des véhicules automobilesLes aspects liés au développement durable sont traités tout au long de la formation : Réaliser le tri sélectif des déchets (huile de vidange, filtres, pneus, batterie, pièces endommagées, chiffons souillés...) pour en favoriser le traitement dont le recyclage – maintenir les performances énergétiques et les émissions de CO2 des véhicules.Session d'examen

...

Commentaires sur la durée hedmomadaire

Parcours de formation personnalisable ?

Oui

Type de parcours

Mixte

Commentaires sur la parcours personnalisable

Validation(s) Visée(s)

Titre professionnel mécanicien automobile - Niveau 3 : CAP, BEP (Niveau 3 européen)

Et après ?

Suite de parcours

Calendrier des sessions

Numéro Carif	Dates de formation	Ville	Organisme de formation	Type d'entrée	CPF	Modalités
00623847	du 15/12/2025 au 04/06/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	
00623848	du 15/12/2025 au 04/06/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	
00623849	du 12/01/2026 au 25/06/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	
00623850	du 12/01/2026 au 25/06/2027	Saint-Sulpice- le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET		Non éligible	

00623851	du 16/03/2026 au 03/09/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623852	du 16/03/2026 au 03/09/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623853	du 18/05/2026 au 29/10/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623854	du 18/05/2026 au 29/10/2027	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623855	du 07/09/2026 au 18/02/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623856	du 07/09/2026 au 18/02/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623857	du 16/11/2026 au 28/04/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623858	du 16/11/2026 au 28/04/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623859	du 11/01/2027 au 23/06/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623860	du 11/01/2027 au 23/06/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623861	du 08/03/2027 au 25/08/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	
00623862	du 08/03/2027 au 25/08/2028	Saint-Sulpice-le-Guérétois (23)	AFPA - CENTRE DE GUÉRET	Non éligible	